

25 / 00007  
ADDITIF N° 1/A/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 01 AVR 2025  
PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE L'APPEL  
D'OFFRES N°002/AONO/MINPMEESA/CIPM/2025 DU 26 FEVRIER 2025 POUR  
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE LA DELEGATION  
REGIONALE DU MINPMEESA DU NORD.

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, Maître d'Ouvrage, communique :

Les dispositions de l'Appel d'Offres sus cité sont modifiées ainsi qu'il suit:

#### CRITERES ELIMINATOIRES (AVIS ET RPAO)

Au lieu de :

- Absence de récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDEC).

Lire :

- Absence au-delà de 48 heures du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDEC) à l'ouverture des plis.

Les dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres non modifiées par le présent additif restent valables.

Yaoundé, le 01 AVR 2025

Le Ministre des Petites et Moyennes  
Entreprises, de l'Économie Sociale et de  
l'Artisanat

#### Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Service des Marchés (pour archivage).



*Archille BASSICEKIN III*